

Halles : la démolition du jardin contestée en justice

Ils ont tenu parole. Comme ils l'avaient annoncé, plusieurs riverains et l'association Accomplir ont engagé hier une procédure pour empêcher la démolition du jardin des Halles. Trois recours ont été déposés au tribunal administratif de Paris contre le permis de démolir. « Nous avons aussi saisi le juge des référés pour demander d'urgence la suspension des travaux », précise Elisabeth Bourguinat, présidente de l'association Accomplir. Après avoir bataillé ferme plusieurs mois durant pour empêcher — en vain — la disparition du jardin des Eléphants, Accomplir juge aujourd'hui « totalement injustifié » le projet de réaménagement du jardin. « Le jardin actuel donne largement satisfaction à ses usagers », assure-t-on à Accomplir. « La ville pourrait tout à fait se contenter d'une rénovation au lieu de tout casser jusqu'au toit du Forum (NDLR : des Halles), en abattant 343 arbres au passage », insiste Elisabeth Bourguinat.

Accomplir conteste la légalité du permis de démolir de la Ville portant sur ce jardin et a donc déposé ce recours pour excès de pouvoir. Selon



JARDIN LALANNE (1^{er}) L'association Accomplir juge « totalement injustifié » le projet de réaménagement. Avec des riverains, elle dépose un recours au tribunal administratif de Paris.

(LP/M.-A.G.)

l'avocat de l'association, le Conseil de Paris n'a pas été saisi pour ce permis. Les deux autres recours émanent d'habitants du quartier voisin du jardin (9 personnes), de Mme Claude

Lalanne, l'auteur du jardin Lalanne (lui aussi voué à démolition) et de Mme de Miller, veuve d'Henri de Miller, le sculpteur qui a réalisé la fameuse tête devant l'église Saint-

Eustache, place René-Cassin, selon l'avocat. Les plaignants invoquent notamment que l'architecte des Bâtiments de France (habilité à se prononcer sur l'impact d'une démolition sur les monuments environnants) n'a pas pris en compte tous les monuments du quartier et, notamment, la bourse du commerce.

A côté de cette fronde des riverains, le maire UMP du 1^{er}, Jean-François Legaret, mène sa propre bataille. Il prépare un recours qu'il déposera au tribunal administratif mais a aussi saisi le préfet pour contrôler la légalité du permis de démolir. A ses yeux, l'avis de la commission d'enquête publique sur le projet est en plus devenu défavorable. « La commission avait émis une réserve sur la préservation de la place René-Cassin, cette réserve n'a absolument pas été levée : sur les plans de l'architecte David Magnin, la place continue de ne plus figurer », insiste Jean-François Legaret.

La mairie de Paris, qui a étudié les différents recours déposés, estime « qu'il n'y a rien dans les arguments développés qui paraisse pouvoir suspendre l'opération ».